

Affaires courantes

ments spéciaux le jour même. Je crois qu'il conviendrait que nous examinions cette possibilité afin de nous assurer que nous avons l'équipement, le personnel et les installations techniques nécessaires pour répondre aux besoins croissants en matière de télédiffusion des délibérations des comités.

Je dois avouer ce matin que, si nous avions procédé de la façon convenue, nous aurions été très limités. Je crois personnellement que nous devrions élargir ce service et je voudrais que le gouvernement étudie certaines des possibilités qui s'offrent à notre personnel, ici, sur la Colline, pour la télédiffusion de ces délibérations.

Je tiens seulement à préciser que je ne veux pas que ce qui se passe ce matin devienne un précédent et que, chaque fois que nous décidons de télédiffuser les délibérations d'un comité, le leader du gouvernement à la Chambre et un représentant de chaque parti soient obligés d'aller sur les lieux pour s'assurer que tout est bien. Je veux être certain que nous télédiffusions correctement, de la façon habituelle.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux confirmer la décision que mon caucus a prise de permettre l'application des règles en vigueur dans les conférences à la télédiffusion de l'événement très important prévu pour aujourd'hui à la pièce 200 de l'édifice de l'Ouest.

En réponse au député d'Ottawa—Vanier, je signale qu'il existe un rapport de comité qui n'a pas encore été étudié par la Chambre à ce sujet. Il s'agit du très important rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés sur les règles applicables à la télédiffusion des débats de la Chambre et des audiences des comités.

Il serait bon que la Chambre soit saisie de ce rapport dans un avenir très rapproché pour l'étudier. Je l'invite à l'approuver.

Entretemps, la décision que nous avons prise aujourd'hui et le fait que nous la consignons au compte rendu ne doivent pas être considérés comme un précédent pour la télédiffusion d'autres événements.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ajouterais que ce serait un bon sujet à approfondir au comité de la régie interne.

PÉTITIONS**VIA RAIL**

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, pour revenir sur une question qui n'est pas encore tombée dans l'oubli, du moins pour les Canadiens, j'aimerais présenter trois pétitions comptant au total 332 signatures.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir le réseau national actuel de VIA—je voudrais souligner que le réseau était plus important que maintenant lorsque les pétitions ont été signées—de renouveler son matériel roulant et de lui donner un budget qui lui permette de respecter son mandat national en ce qui a trait au service ferroviaire voyageurs.

Deux cents de ces signatures ont été recueillies parmi les passagers de l'un des transcontinentaux, l'automne dernier.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter des pétitions s'opposant à la taxe sur les produits et services. Elles viennent principalement d'étudiants des écoles secondaires Clearwater, Barrier, Logan Lake, Kamloops, North Kamloops, Westside et Chase qui font remarquer que cette taxe, telle qu'elle est, est de nature injuste. Ils ajoutent qu'elle frappera les livres pour la première fois dans l'histoire, ainsi que beaucoup d'autres choses qui touchent les étudiants, notamment la location de bandes magnétoscopiques, les disques, les billets de concert et autres choses du genre.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision et de retourner à sa planche de travail pour essayer de procéder à une véritable réforme fiscale qui soit juste, plutôt que de continuer à vouloir imposer cette taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

[Français]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose aujourd'hui une pétition qui rejette les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi croient que si l'isolement est surtout un facteur psychologique, on peut quand